

# *Réunion du CCAS du 29 avril 2021*

## Présents :

- Sophie MORREALE
- Bernadette MUTH
- Maria PIETRZYKOWSKI
- Céline RACADOT
- Françoise SALVI
- Amandine SCHLIENGER-MORETTI
- Noël BELLI
- Éric MARTINEZ

## Excusés et représentés :

- Frédéric WILMIN représenté par Céline RACADOT

## Absentes :

- Danielle GUILLAUME
- Christelle TEKHRANE

## Ordre du jour :

- Approbation de la modification du compte-rendu du conseil du 01/04/2021
- Convention « portage de repas » avec Auberge du Relais
- Bon alimentaire
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses

Le compte-rendu du conseil d'administration précédent est approuvé à l'unanimité.

### *Point 1 : Convention « portage de repas » avec Auberge du Relais*

La Commune conventionne depuis de nombreuses années avec la société Saveurs d'Autan pour une mission de portage de repas au domicile aux personnes âgées et handicapées.

Suite à la session d'activité de la société Saveur d'Autan, une société de Haucourt-Moulaine propose la livraison de repas à domicile. Il s'agit de la société Charlee – Auberge du relais. Elle sollicite le CCAS de Mexy pour une participation à cette prestation pour les habitants de Mexy.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- Accepte de mettre en place une convention avec la société Charlee – Auberge du relais d'Haucourt-Moulaine pour le portage de repas ;
- Précise que les bénéficiaires devront être des personnes âgées et/ou handicapées et résidés à Mexy ;
- Décide de fixer la participation du CCAS à 1 € par livraison ;
- Dise que le paiement de cette participation se fera mensuellement sur présentation d'une facture et d'un état justificatif
- Rappelle que cette somme devra être déduite du prix facturé aux utilisateurs ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre et à signer la convention en résultant et tout acte y afférent ;

### *Point 2 : Bon alimentaire*

M Noël BELLI fait état de la situation précaire d'un couple de Mexy (dossier 2021-01).

Le couple est en situation de réfugié domicilié à Mexy avec deux enfants. Un des enfants est scolarisé à l'école primaire de la commune. N'ayant aucune ressource, l'assistance sociale en charge de leur dossier nous a sollicité pour leur attribuer un bon alimentaire.

Une demande est donc formulée pour une aide ponctuelle.

Après étude de cette demande et délibération, les membres présents décident à l'unanimité d'octroyer un bon d'achat alimentaire à ce couple d'un montant de 200 euros (deux cent euros).

### *Point 3 : Compte rendu des commissions*

- Commission prévention :

Dans le contexte actuel, il est difficile d'organiser des conférences ou des réunions publics. Pour sensibiliser sur les préventions, il a été envisagé de réaliser un ou des livrets ciblant sur différents risques :

- Prévention été : les risques au jardin – à la maison – canicule.
- Prévention sécurité routière : code de la route – téléphone au volant.

- Prévention addiction : sensibiliser les jeunes sur les effets de l'alcool, des drogues.
- Prévention : tri des déchets

La distribution de ces livrets pour la cible des personnes âgées se fera dans les boîtes aux lettres. Concernant la cible des enfants, la diffusion peut se réaliser via l'application de l'école. La difficulté est de comment communiquer avec les jeunes 12-18 ans, par quels moyens de communication. Après la sortie des écoles, le lien avec cette catégorie est souvent perdu.

Mme Maria PIETRZYKOWSKI évoque le souhait de certaines personnes âgées d'avoir un annuaire de numéro d'urgence ou utile. En effet, de nos jours, il n'existe plus d'annuaire papier et ils n'ont pas accès à l'outil numérique.

Mme Céline RACADOT informe qu'il existe un groupe de travail avec la maison du département. Ce groupe rassemble plusieurs communes du bassin et se mobilise sur des sujets sociaux comme la perte d'autonomie, le soutien aux aidants....

La maison du département propose également des formations et des conférences.

M. Noël BELLI fait part d'un service prévention à l'assurance maladie de Longwy. Ce service propose des outils et des formations sur la prévention des risques.

- Commission Service à la personne :

Un axe de travail sur la téléalarme : une société sur Villers la montagne propose un service de téléassistance avec des prix abordables.

Les personnes souhaitant souscrire à ce service peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 50%.

Il envisageable d'approfondir la réflexion pour les personnes à faible revenu pour l'aide à l'accès à ce service.

Mme Amandine SCHLIENGER-MORETTI alerte sur le respect de la législation concernant les marchés publics.

M. Noël BELLI informe de la mise en place des maisons des services par l'état. Ce service regroupe un accès pour les démarches administratives (SECU – Retraite – impôt...). L'agent est formé par les services adéquats, la commune met uniquement à disposition le local et le matériel informatique. La prise de contact se fait par la préfecture.

- Commission jeunesse :

Deux axes de travail ont été défini :

- Un pôle petite enfance jusqu'au CM2 : faire venir des intervenants aux écoles (sécurité routière en vélo...)
- Un pôle collège – lycée : cette catégorie doit être développer. Comment garder le lien avec ces jeunes après la sortie de l'école primaire ? Quels sont les activités que l'on peut proposer ?

#### *Point 4 : Questions diverses :*

##### Carte TGL :

Dans le cadre de l'inter CCAS, des cartes de transports avec 10 voyages ont été octroyées au CCAS. Les personnes en difficultés pour se rendre aux courses peuvent en bénéficier. Il est rappelé que toutes demandes d'aide doivent être faite sur dossier et validé par le conseil.

##### Projet associé avec le CAT de Chenières.

Des personnes âgées seules ont remonté leurs difficultés d'entretenir leur jardin. Après réflexion, une rencontre avec le responsable paysagiste du CAT pour proposer un service de jardinage à nos administrés. Les personnes peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 50%.